

Epidémies et vaccins: les professionnels de la santé soutiennent la nouvelle loi

(...) Les milieux médicaux sont montés au front, hier, pour défendre cette réforme qui clarifie la répartition des compétences entre les cantons et la Confédération. (...)

En 2009, de nombreux milieux ont critiqué la communication lacunaire et contradictoire qui a marqué la pandémie de grippe H1N1, ainsi que les profits qu'en a tiré l'industrie pharmaceutique avec la fabrication du tamiflu.

Pour le comité de soutien à la révision de la loi sur les épidémies, ces exemples montrent que le cadre légal actuel n'est plus adapté à un monde globalisé dans lequel les échanges se multiplient tout comme les résistances aux antibiotiques. «Pour combattre les infections dangereuses, il faut une stratégie globale dirigée sur le plan national et appliquée au niveau des cantons», affirme Dominique Jordan, président de la Société suisse des pharmaciens.

La loi actuelle, qui date de 1970, autorise déjà les cantons à décréter une vaccination obligatoire. La nouvelle loi innove en permettant aussi à la Confédération de prendre une telle

mesure «en cas de situation particulière». La vaccination obligatoire sera cependant limitée aux groupes à risque comme le personnel médical et personne ne sera vacciné contre sa volonté. Tous les intervenants ont souligné hier cette absence de contrainte, à commencer par Pierre Théraulaz, président de l'Association des infirmières et infirmiers. Il note cependant que les récalcitrantes pourraient être provisoirement suspendues ou déplacées dans une autre unité.

Quelque 25 organisations s'engagent pour la réforme, dont la Fédération des médecins suisses (FMH) et la Fédération suisse des patients. (...)

Le budget de campagne est modestement doté de 200 000 francs car le comité n'a pas voulu prendre le risque de compromettre sa crédibilité en demandant le soutien de l'industrie pharmaceutique. Ce montant ne lui permettra pas de financer une vaste campagne d'affichage. Par contre, un large soutien politique devrait lui faciliter la tâche.

Christiane Imsand

Le Courrier du 9 août 2013